



**DEMANDE DE CREATION ET D'INSCRIPTION AU  
REPertoire NATIONAL DES CERTIFICATIONS**

**du CERTIFICAT DE QUALIFICATION  
PROFESSIONNELLE de**

**COMPAGNON PROFESSIONNEL**

**SOLIER MOQUETTISTE**



# **Dossier de demande de création et d'inscription au répertoire national des certifications (RNCP)**

## **du CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE de**

### **COMPAGNON PROFESSIONNEL**

### **SOLIER MOQUETTISTE**

#### **Sommaire**

- 1. Présentation et Origine de la demande**
- 2. Identification des CPNE et des responsables du processus de validation**
- 3. Note d'opportunité**
  - Les entreprises et les salariés
  - Le marché et ses perspectives
  - Les caractéristiques de l'emploi au sein des entreprises
  - Les évolutions prévisibles des emplois
  - Rapport des évolutions avec la qualification du CQP
- 4. Qualification ciblée – Référentiel d'activités**
  - Niveau de la classification, référence proche fiche ROME
  - Activités principales – Compétences – Aptitudes – Connaissances
- 5. Articulations avec d'autres certifications**
- 6. Voies d'accès au certificat de qualification**
- 7. Référentiel de certification**
- 8. Dispositif de suivi des titulaires de CQP**
- 9. Procès-verbal de délibération du Jury**
- 10. Demande d'inscription au RNCP**

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**  
**de COMPAGNON PROFESSIONNEL SOLIER MOQUETTISTE**

**Demandeurs :**

<p><b>Fédération Française du Bâtiment</b> 33 avenue Kléber – 75016 PARIS Tel : 01 40 69 52 25</p>	<p><b>CAPEB</b> 2, rue Béranger – 75140 Paris Cedex 03 Tel : 01.53.60.50.27</p>
--	---

**Responsables du dossier :**

<p><b>UNRST-FFB</b> Union Nationale des Revêtements de Sols Techniques 9, Rue La Pérouse – 75784 PARIS Cedex 16 Tel : 01 40 69 51 45 E-mail : <a href="mailto:unrst@unrst.ffbatiment.fr">unrst@unrst.ffbatiment.fr</a></p>	<p><b>UNA-CAPEB</b> Union Nationale de l'Artisanat de la Peinture-Vitrierie-Revêtements 2, rue Béranger – 75140 Paris Cedex 03 Tel : 01.53.60.50.27 E-mail : <a href="mailto:jf.zanette@capeb.fr">jf.zanette@capeb.fr</a></p>
--	---

<b>Domaine d'activité</b>	<b>BATIMENT – SECOND ŒUVRE - FINITION</b>
---------------------------	---

**Description sommaire de l'emploi :**

Le compagnon professionnel solier-moquettiste réalise sur chantier, à partir des directives de sa hiérarchie, seul ou au sein d'une équipe, tous les travaux nécessaires à la mise en œuvre des revêtements de sols souples, qu'ils soient textiles, plastiques (ou assimilés, linoléum, caoutchouc) ou à base de bois collés ou flottants.

- Il prépare les supports en effectuant toutes opérations préalables à la mise en œuvre du revêtement ;
- Il découpe et prépare les revêtements,
- Il met en œuvre les revêtements selon les techniques adaptées.

Il est responsable de la bonne exécution de travaux. Il travaille en disposant d'une certaine autonomie, sous contrôle de bonne fin et en respectant les règles professionnelles établies de la Qualité et celles de la Prévention et de la Sécurité.

<b>Dénomination de la Qualification</b>	<b>Compagnon Professionnel Solier Moquettiste</b>
---	---

<b>Classement</b>	<b>Niveau III- NTP1- 210- CCN des ouvriers du Bâtiment</b>
-------------------	--

**Fiche N°2 :****INSTANCE DELIVRANT LE CQP****Présentation :**

Dénomination	<b>Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics</b>	
Sigle	<b>CPNE conjointes du BTP</b>	
Adresse	<b>33 avenue Kléber 75784 PARIS Cedex 16</b>	
Tel : 01 40 69 52 25	<b>E.mail : en cours</b>	
Responsable de la délivrance du CQP	<b>Secrétariat des CPNE conjointes du BTP</b>	
Responsables du dossier	<b>UNRST-FFB</b> <b>Nom : JARIEL</b> <b>Prénom : Philippe</b> <b>Fonction : Secrétaire Général</b> <b>Tél. : 01. 40.69.51.45</b> <b>E.mail : <a href="mailto:jarielp@unrst.ffbatiment.fr">jarielp@unrst.ffbatiment.fr</a></b> <b>Adresse : 7-9, Rue La Pérouse 75784 PARIS Cedex 16</b>	<b>UNA CAPEB</b> <b>Nom : ZANETTE</b> <b>Prénom : Jean-François</b> <b>Fonction : Chargé de mission Service de la formation</b> <b>Tél. : 01.53.60.50.27</b> <b>E.mail : <a href="mailto:jf.zannet@capeb.fr">jf.zannet@capeb.fr</a></b> <b>Adresse : 2, rue Béranger 75140 PARIS Cedex 03</b>
Autres CQP délivrés par les CPNE	<b>Voir liste ci-annexée</b>	

**CQP délivrés par une autre instance****néant****Date de la demande d'enregistrement à la CNCP**

## Fiche N°3 : OPPORTUNITE - Circonstances de la création du CQP

### 3.1. Etude d'opportunité :

**LES ENTREPRISES ET LES SALARIES :** Les entreprises de revêtements de sol constituent avec les métiers du carrelage, du plâtre et la peinture, les corps d'états de la finition du Bâtiment. Elles interviennent dans le secteur du neuf comme de la rénovation. Elles travaillent sur des chantiers de plusieurs milliers de M<sup>2</sup> dans les domaines public et privé comme chez les particuliers.

Les entreprises de revêtements de sols souples sont répertoriées sous le code NAF 454 F.

Les caractéristiques des entreprises ont considérablement évolués au cours des dernières décennies. Sous l'influence des marchés, selon les spécificités régionales, les entreprises du secteur de la finition proposent de plus en plus souvent un pôle de savoir-faire. La part des entreprises ne couvrant qu'une activité tend à se réduire au profit d'entreprises multidisciplinaires.

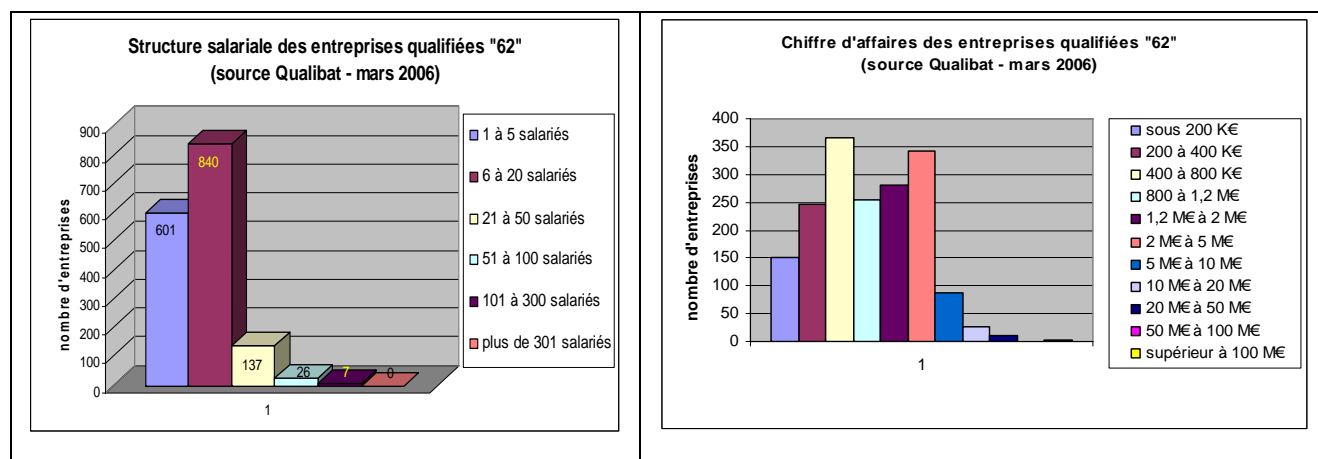
La codification NAF des entreprises ne suffit plus à identifier celles qui fournissent et mettent en œuvre les revêtements de sols.

Entreprises affiliées à la FFB et/ou disposant de qualifications 62 QUALIBAT		
CODE NAF 454 F revêtements de sol	CODE NAF 454 J peinture	CODES NAF autres
702	1 133	729
Base de données UNRST – mars 2006		
Entreprises affiliées à la CAPEB et/ou disposant de qualifications 62 QUALIBAT		
CODE NAF 454 F revêtements de sol	CODE NAF 454 J peinture	CODES NAF autres
1 617	5 395	
Base de données CAPEB – mars 2006		

Autre caractéristique, les entreprises du secteur sont principalement des TPE et des PME réparties sur l'ensemble du territoire.

Sur les 1 765 entreprises disposant d'une des qualifications 621 (revêtements textiles), 622 (revêtements plastiques), 623 (linoléum) ou 624 (parquets collés ou flottants), 1 234 ont moins de 20 salariés répertoriés dans l'activité revêtements de sol.

1 245 entreprises, sur les 1 765 précitées réalisent un chiffre d'affaires entre 400 000 € et 5.000.000 €



Données <http://www.qualibat.com> (mars 2006)

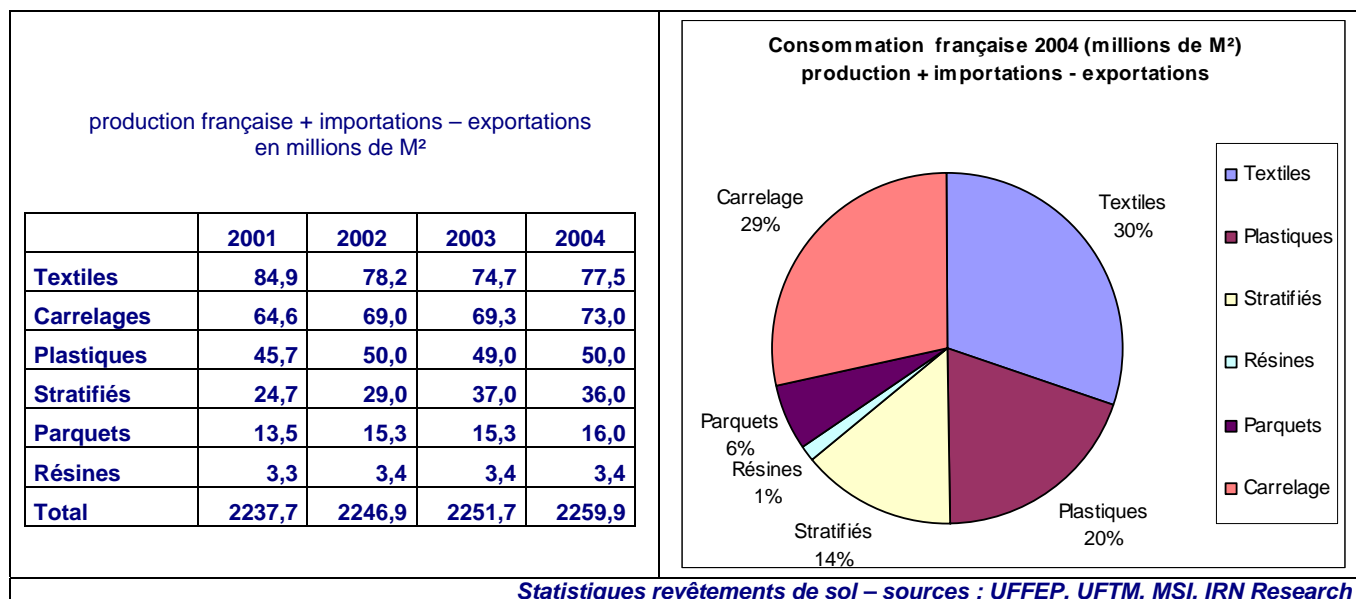
## LE MARCHÉ ET SES PERSPECTIVES

L'activité des revêtements de sol est répertoriée dans les Index BT 10 « plastiques », BT 11 « textiles synthétiques », BT 12 « textiles fibres naturelles ».

On estime le nombre de M<sup>2</sup> posés par les entreprises en 2004 en revêtements de sols souples (textiles et plastiques) dans le seul secteur du bâtiment à près de 40 Millions de M<sup>2</sup> (39,8 millions).

Si l'on prend en compte les chiffres de consommation apparente des revêtements de sols en France sur les 4 dernières années, on constate un fléchissement des sols textiles, une légère hausse des revêtements de sols plastiques et une hausse des parquets et stratifiés.

Ces modifications n'ont que peu d'incidences sur l'activité des entreprises concernées par le C.Q.P. Solier-moquetteste, puisqu'elles mettent en œuvre ces trois types de revêtements.



L'Union des Fabricants de Tapis et Moquettes (UFTM), afin de lever certains à priori nuisant à l'emploi des sols textiles et pour répondre aux demandes des concepteurs et maîtres d'ouvrage sensibilisés à la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale), a élaboré avec certains fabricants des fiches de données environnementales et sanitaires (FDES) pour les moquettes. La FDES est le document déclaratif de tous les résultats de l'analyse du cycle de vie et de l'évaluation des impacts environnementaux selon la norme NF P01-010.

Le Syndicat Français des Enducteurs Calandriers (SFEC) a engagé une démarche similaire pour certains revêtements PVC.

L'Union Nationale des Revêtements Techniques (UNRST-FFB) mène des actions en s'inscrivant dans une démarche Qualité de la mise en œuvre des revêtements.

Les évolutions de la nature des supports, et des revêtements de sols souples ainsi que l'augmentation et la complexité des normes produits et de mise en œuvre.

L'ensemble de ces démarches et évolutions a pour but de développer et de renforcer le positionnement des revêtements de sols souples sur le marché. Il s'accompagne d'une amélioration constante des produits en matière de confort, d'acoustique, d'hygiène et d'esthétisme.

L'augmentation de la durée de vie, le développement des structures d'accueil des personnes âgées, la nécessaire adaptation des logements, font appel aux revêtements de sols souples, plus confortables et plus sécurisants en cas de chutes. Le marché de la mise en œuvre des systèmes douches, cuisines collectives et sols sportifs est en forte progression déjà depuis plusieurs années. Il s'accompagne d'une demande de personnels de haute technicité.

## **LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI AU SEIN DES ENTREPRISES**

Le Compagnon Professionnel Solier-moquettiste est un ouvrier hautement qualifié spécialiste. Il est le dernier à intervenir dans la chaîne de la construction du Bâtiment. Il intervient sur des matériaux souvent coûteux. Il travaille seul ou en équipe selon le type et la taille du chantier. Selon la structure de l'entreprise, il reçoit ses instructions du chef d'entreprise, du conducteur de travaux et du chargé d'affaires qui a établi les plans et devis et qui suit le chantier. Il est au contact avec les autres corps d'état et avec le client.

Un Solier-moquettiste hautement qualifié est avant tout un homme ayant une très bonne connaissance professionnelle, il est très recherché par les entreprises de revêtements de sol.

Le renouvellement des compagnons professionnels solier-moquettistes est une condition indispensable à la qualité des travaux exécutés dans le Bâtiment.

Ce renouvellement est devenu urgent avec l'accélération des départs en retraite des maîtres ouvriers détenteurs des savoirs. Les entreprises doivent conserver la capacité technique de répondre aux travaux de marchés « niches » spéciaux, comme la pose de tapis en passage d'escalier, la pose tendue de moquettes en lés, sans compter le développement de produits technologiquement très évolués qui demandent des compagnons soliers-moquettistes aux compétences élargies et de haut niveau acquises par la formation et l'expérience.

La profession des revêtements de sols souples se trouve confrontée à plusieurs enjeux :

1. Anticiper et remplacer la classe d'âge des baby boomers,
2. Faire échec, par la formation, à la non-qualité,
3. Inciter les jeunes à venir travailler dans le Bâtiment en proposant un certificat de niveau supérieur au CAP solier-moquettiste,
4. Fidéliser ses salariés expérimentés.

## **LES ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES DE L'EMPLOI :**

La mise en œuvre des revêtements de sol, quelle que soit l'évolution des produits, restera toujours une valeur ajoutée forte, elle nécessite plus que jamais une haute maîtrise professionnelle et des compétences pointues.

Les progrès fait en matière de Prévention et d'Hygiène obligent les personnels de chantiers à acquérir des connaissances en matière de sécurité, dangerosité des produits, procédures de protection, respect de l'environnement.

### **3.2. Rapport des évolutions professionnelles avec la certification demandée ?**

Assurer le renouvellement urgent : Une enquête menée par la profession en 2003-2004 a corroboré les chiffres généraux du Bâtiment qui parlent d'environ 23% de départs en retraite dans les dix ans.

Avec les actions menées par les organisations et organismes professionnels et leur réseau, les entreprises veulent relever le challenge qui se présente à elles en termes de renouvellement de personnels qualifiés. Il est admis qu'il faut un renouvellement à minima de 500 compagnons professionnels soliers-moquettistes par an pendant la décennie à venir.

Permettre un cursus de formation et une certification reconnue. Dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> CPC de l'Education Nationale, la profession a participé, dès 2000, à la rénovation du nouveau référentiel du CAP Solier-moquettiste paru le 21 août 2002.



## Diplômes de l'Education Nationale

	Mode de formation	Année scolaire 2003/2004		Année scolaire 2004/2005	
		1 <sup>o</sup> année	2 <sup>o</sup> année	1 <sup>o</sup> année	2 <sup>o</sup> année
<b>CAP (niveau V) Solier moquettiste</b>	Apprentissage	58	212	60	249
	Voie scolaire	20	10	20	20
	<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>222</b>	<b>86</b>	<b>269</b>

<b>BEP (niveau V) Finitions</b>	Apprentissage	215	221	188	247
	Voie scolaire	1238	1064	1273	1101
	<b>Total</b>	<b>1453</b>	<b>1285</b>	<b>1461</b>	<b>1348</b>

<b>Bac Pro (niveau IV) Aménagement</b>	Apprentissage	18	38	18	27
	Voie scolaire	218	181	215	174
	<b>Total</b>	<b>236</b>	<b>219</b>	<b>233</b>	<b>201</b>

## Fiche N°4 : QUALIFICATION CIBLEE – REFERENTIELS d'ACTIVITES

### METIER, FONCTION OU EMPLOI CIBLES

4.1. Désignation : **COMPAGNON PROFESSIONNEL SOLIER MOQUETTISTE**

4.2. Préciser la définition synthétique du niveau de la classification correspondant, la position hiérarchique et fonctionnelle :

#### *Convention Collective Nationale des Ouvriers du Bâtiment*

POSITIONS		CONTENU DE L'ACTIVITE	AUTONOMIE & INITIATIVE	TECHNICITE	FORMATION, ADAPTATION & EXPERIENCE
Niveau III  Compagnons Professionnels	1  (210)	Travaux de son métier réalisés à partir de directives, pouvant impliquer la lecture de plans et la tenue de documents d'exécution s'y rapportant. Peut être assisté d'autres ouvriers en principe de qualification moindre.	- Responsable de leur bonne réalisation, sous contrôle de bonne fin. - Sur instructions de l'encadrement, fonctions ponctuelles de représentation simple ayant trait à l'exécution du travail quotidien.	Bonnes connaissances professionnelles.	Formation professionnelle reconnue (Diplôme bâtiment BP - BT - Bac Pro - Bac Technologique) et/ou expérience équivalente. Peut transmettre ponctuellement son expérience.

4.3. Quelle est la fiche ROME la plus proche ?

**N° 42232 Chef d'équipe Solier-moquettiste** (*référence la plus proche, mais d'un niveau supérieur*)

4.4 Quels sont le secteur d'activité et la taille des entreprises employeurs ?

Ce sont des entreprises du Bâtiment, répertoriées dans le corps d'état du second œuvre. Ces entreprises de finition associent pour la plupart deux à trois activités. Elles interviennent dans la mise en œuvre de matériaux les plus variés qui requièrent une réalisation très soignée et de haute technicité. Le solier-moquettiste est le dernier intervenant du corps d'état du second œuvre, il clôt l'ouvrage par son travail.

Toutes les tailles d'entreprise sont concernées, l'artisan solier-moquettiste, les TPE ou les PME sont toutefois majoritaires.

## REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES (1)

PRINCIPALES ACTIVITES	PRINCIPALES COMPETENCES, APTITUDES ET CONNAISSANCES MOBILISEES
<p>Le Compagnon Professionnel Solier Moquettiste réalisent des travaux présentant une certaine complexité dans la pose en lès en dalles en lames « collés ou flottants » de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- revêtements PVC,</li> <li>- revêtements linoléum,</li> <li>- revêtements caoutchouc,</li> <li>- revêtements textiles,</li> <li>- revêtements stratifiés,</li> <li>- parquets collés ou flottants</li> </ul> <p>Ces travaux devront être conformes aux normes professionnelles et réalisés dans le respect des règles de sécurité, à partir de directives impliquant la lecture de plans et la tenue de documents d'exécution.</p> <p>Le compagnon professionnel Solier Moquettiste peut travailler seul ou être assisté d'autres ouvriers de moindre qualification, dans le cadre de chantiers neufs et/ou de réhabilitation.</p> <p>Il intervient sur des chantiers faisant appel à des compétences techniques pointues (local présentant des formes complexes, pose de PVC systèmes douches nécessitant la réalisation de soudures à chaud verticales et horizontales, pose de revêtements souples avec relevés en plinthe...) mais également sur des chantiers occupés et donc sensibles, réclamant un comportement adapté aux types de clientèles rencontrées.</p> <p>Ses activités principales consistent à analyser le chantier à réaliser, proposer les solutions techniques les plus appropriées aux attentes des clients et répondant aux exigences réglementaires.</p> <p>Il organise la planification des tâches. Il maîtrise toutes les techniques de l'ouvrier hautement qualifié, les met en œuvre lui-même ou les fait mettre en œuvre par l'équipe d'ouvriers qu'il anime.</p> <p>Il rend le chantier propre au client et rend compte par écrit et par oral de la réalisation du chantier et des améliorations à apporter.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Il s'approprie le dossier technique, les spécifications techniques qu'il contient, décode les plans, analyse les fiches produits et autres documents,</li> <li>2. Il recherche en cas de besoin les informations complémentaires auprès de l'entreprise,</li> <li>3. Il organise le chantier et il gère le planning d'exécution, il approvisionne en matériaux,</li> <li>4. Il traduit les solutions techniques ou élaborent lui-même les solutions après analyse de la situation de travail,</li> <li>5. Il connaît et choisit lui-même les produits appropriés de nettoyage, de ragréage, de collage,</li> <li>6. Il connaît tous les outils et sait les utiliser parfaitement en toutes situations,</li> <li>7. Il calcule ou contrôle les quantitatifs de matières et de matériaux à partir du plan et/ou du relevé sur site,</li> <li>8. En prise directe avec le client, il sait le conseiller, il transmet à sa hiérarchie les demandes formulées par la clientèle,</li> <li>9. Il sait relever les cotes sur le plan et sur le chantier et débiter en toute autonomie les matériaux, en respectant la réception, la manipulation et les règles de sécurité,</li> <li>10. Il peut être amené à animer une équipe de 2 à 5 personnes,</li> <li>11. Il applique ou fait respecter les mesures de prévention, d'hygiène et de sécurité liées aux produits sur le chantier en cours de réalisation,</li> <li>12. Il contribue à l'image de l'entreprise et de l'équipe qu'il anime auprès du client et des autres intervenants,</li> </ol>

## Fiche N°5 : ARTICULATIONS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

*Caractéristiques du CQP et complémentarité avec des certifications existantes.*

### QUELS SONT LES LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS ?

- **Des certifications sont-elles admises ou nécessaire pour accéder au CQP ?**
  - **en prérequis** : Le candidat au CQP de Compagnon Professionnel Solier-Moquettiste doit être titulaires du CAP Sols et Moquettes, ou du BEP Finition, ou du Titre Professionnel de Solier-Moquettiste, ou possèdent une expérience de plusieurs années d'ouvrier et de compagnon professionnel.
  - **en reconnaissance partielle** : les certificats de compétences (CCP) du Ministère du travail ou des unités des diplômes de l'Education nationale dans le champ de la finition.
- **Le CQP aura-t-il des équivalences avec d'autres certifications ?**

**Non**

### QUELLES SONT LES CERTIFICATIONS EXISTANTES AUX DIFFERENTS NIVEAUX DANS LE MEME CHAMP PROFESSIONNEL QUE LE CQP ?

#### **NIVEAU V**

CAP Solier-Moquettiste (arrêté du 21 août 2002),

CAP Peintre Applicateur de Revêtements (arrêté du 21 août 2002)

BEP Finition (créé le 2/2/1987).

Titre Professionnel de Solier Moquettiste (créé en 1998)

#### **NIVEAU IV**

Bac Professionnel Aménagement Finition (créé le 7/8/1991)

BP Peinture et Revêtements (créé en 1997 et rénové en 1999, arrêté du 21 octobre 1999)

BT Finitions (créé en 1986)

Technicien de chantier (Titre professionnel créé en 1980 et rénové en 1994)

#### **NIVEAU III**

BTS Aménagement Finition (créé le 03/09/1997)

*Préciser la complémentarité de ces diplômes et titres avec le CQP.*

La profession ne disposant pas de Brevet Professionnel dans ce champ des Revêtements de sols, et le Baccalauréat professionnel étant par définition large, puisqu'il couvre le champ de l'aménagement finition, il est nécessaire :

- de créer une certification permettant de reconnaître l'expérience acquise par des salariés de haute qualification ouvrière en revêtements de sols (par la VAE),
- d'offrir une filière complète pour les titulaires d'un diplôme ou d'un titre de niveau V du champ de la finition, en offrant une perspective de poursuite de formation par contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation et notamment de la formation continue, débouchant sur une certification reconnue par la Profession et pouvant être préparée sur l'ensemble du territoire.

### EXISTENT-T-IL DES CORRESPONDANCES AVEC DES CERTIFICATIONS DELIVREES A L'ETRANGER ?

- Identifier les certifications comparables : Pas d'informations à ce sujet  
Pas d'accord ou convention en perspective avec d'autres pays.

## Fiche N°6 : VOIES D'ACCES AU CERTIFICAT DE QUALIFICATION

### QUELLE EST L'ACCESSIBILITE AU CQP au terme des voies ci-dessous ?

- Après un parcours de formation initiale :                    **OUI**                    **NON**
- Après un parcours de formation continue :                    **OUI**                    **NON**
- Après validation des acquis de l'expérience :                    **OUI**                    **NON**

*Rappel : La Loi N° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale précise que ces différentes voies sont possibles sans pour autant être obligatoires simultanément.*

### DESCRIPTIF DES VOIES PRATIQUEES :

#### 1. Formation uniquement en centre : **NON**

#### 2. Formation en centre et stages d'application en entreprises : préciser le nom de(s) organismes(s) dispensant la formation, les sites géographiques

- Niveau initial requis : **niveau V ou expérience équivalente**
- Durée en heures de la formation en centre : **personnalisée**
- Durée globale du cursus en mois : **6 mois à 2 ans en alternance**
- Durée en semaines ou mois des stages d'application en entreprise  
**Différente en fonction du cursus de formation.**

#### 3. Formation en alternance, sous contrats de travail particuliers : contrat de professionnalisation ; préciser le nom de(s) organismes(s) dispensant la formation, les sites géographiques

- Niveau initial requis : **niveau V ou expérience confirmée**
- **Durée des contrats : 6 mois à 2 ans (selon expérience et acquis)**
- **Rythme de l'alternance : Personnalisée**
- **Durée en heure de la formation en centre : Personnalisée**
- **CFA ou Lycées Professionnels ou CFPA ou autres (organisations compagnonniques, etc. sur l'ensemble du territoire)**

#### 4. Validation des acquis de l'expérience : VAE

- *Voir descriptif fiche suivante*

## EVALUATION APRES UNE FORMATION OU PAR LA VAE

### 1. Nature des évaluations en fonction des compétences, aptitudes et connaissances à vérifier :

La procédure VAE s'effectue selon les mêmes modalités que l'évaluation en fin de cursus de formation initiale ou continue. Les évaluations se font pour partie sous forme de questions et de QCM, pour partie sur ouvrages en situations réelles ou reconstituées et pour partie par entretien avec le jury.

### 2. Quels sont les éléments donnés aux candidats, au jury :

Les jurys, désignés par la profession disposent du référentiel de certification, des modalités d'évaluation figurant sur la fiche d'identité du CQP et d'une fiche de consignes à respecter. En outre, la fiche officielle PV des CPNE contient des indications sur la qualité des membres des jurys, les incompatibilités, etc.

Les candidats disposent de sujets d'épreuves pratiques et de dessins professionnels élaborés par les organisations professionnelles porteuses de ce CQP avec leurs critères d'appréciation, de questionnaires en technologie, sécurité au travail et dans les domaines des comportements professionnels qui font l'objet d'entretiens avec le jury.

### 3. Description des évaluations : *organisation matérielle, périodicité et modalités*

Une seule évaluation officielle est prévue en fin de cursus par le jury. Les formateurs ayant cependant toute latitude d'organiser des évaluations intermédiaires qui pourront être présentées au jury lors de l'évaluation finale.

### 4. Composition du (ou des) Jury(s)

Le jury est composé par 2 employeurs exclusivement adhérents aux organisations professionnelles concernées et de 2 salariés d'entreprises du BTP exerçant ou ayant exercé le métier.

Les membres du jury des deux collèges employeur et salarié devront obligatoirement avoir exercé leur fonction depuis au moins de 5 ans.

#### Qualité du Président du jury et mode de désignation

Le président du Jury est désigné par le Jury.

### 5. Existe-t-il une formation spécifique pour les membres du jury ? **Non**

Les membres sont choisis pour leurs compétences reconnues dans la profession et dans la formation (Autant que possible des Conseillers de l'enseignement technologique ou des professionnels participants à d'autres jurys de diplômes ou de titres professionnels)

### 6. Procédure de délibération du jury – Procès-verbal. **Voir fiche**

### 7. En cas de validation partielle, quelles indications le jury donnera pour des contrôles complémentaires ? Quelle est la durée de validité des décisions ?

Le jury conseillera les voies les plus adaptées en fonction de l'âge, des acquis validés, etc. pour préparer les unités manquantes et présenter à nouveau une demande de validation en vue de la certification complète. Durée de validité des acquis partiels : 2 ans.

### 8. Description des évaluations : **Voir Tableau 12**

### 9. Composition précise du (ou des) Jury(s) : **Voir fiche**

Qualité du Président du jury et mode de désignation

### 10. Délibération du jury – Procès-verbal – Document remis aux lauréats **Voir fiche**

11. Nature des évaluations des compétences, aptitudes et connaissances à vérifier :

REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
FONCTIONS et Modalités d'Evaluation	Compétences <i>Aptitudes et connaissances</i>	Evaluation <i>Critères</i>
<p><b>ETUDE DE L'OUVRAGE :</b></p> <p>Préparation : } <span style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-weight: bold;">1h30</span></p> <p>Etude du dossier } <span style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-weight: bold;">1h30</span></p> <p>Interrogation orale } <span style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-weight: bold;">0h30</span></p> <p>par le Jury } <span style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-weight: bold;">0h30</span></p> <p><b>Durée totale : 2 heures</b></p>	<p><b>1. Compréhension de l'ouvrage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lire et interpréter le dossier technique</li> <li>▪ Analyser la situation – Etablir un diagnostic, Reconnaissance des supports</li> <li>▪ Identifier la nature des supports</li> <li>▪ Vérifier la faisabilité de l'ouvrage</li> </ul> <p><b>2. Choisir les solutions techniques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interpréter les solutions proposées</li> <li>▪ Justifier les choix technologiques</li> </ul> <p><b>3. Etablir des croquis de réalisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exactitude des choix</li> <li>▪ Logique du raisonnement</li> <li>▪ Capacité à expliquer ses choix</li> <li>▪ Connaissances technologiques</li> <li>▪ Respect des règles de qualité et de sécurité</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>/20</b></p>
<p><b>ORGANISATION DU TRAVAIL</b></p> <p>Préparation et</p> <p>Interrogation orale par le Jury à partir d'une situation réelle</p> <p>complétée par un QCM de portée plus générale sur les connaissances technologiques</p> <p><b>Durée totale : 1 heure</b></p>	<p><b>4. Planifier l'exécution</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Selon l'équipe à disposition</li> </ul> <p><b>5. Organiser le chantier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôler les quantitatifs</li> <li>▪ Relever les cotes (Plan et chantier)</li> <li>▪ Réceptionner, distribuer les matériaux</li> <li>▪ Déposer les anciens revêtements</li> <li>▪ Débiter les matériaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Validité de la planification</li> <li>▪ Expression des choix</li> <li>▪ Adaptation des informations</li> <li>▪ Exactitude des calculs</li> <li>▪ Respect de la sécurité</li> <li>▪ Organisation fonctionnelle</li> <li>▪ Respect des règles de qualité et de sécurité</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>/10</b></p>
<p><b>REALISATION DES TRAVAUX PREPARATOIRES</b></p> <p>Situation réelle de travail ou reconstituée</p> <p><b>Durée : 1 heure</b></p>	<p><b>6. Appliquer les primaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Choisir les produits selon la porosité</li> <li>▪ Traiter les fissures</li> </ul> <p><b>7. Ragrée en fonction des supports</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Choisir le produit selon le revêtement</li> </ul> <p><b>8. Calepiner (plan et chantier)- Implanter</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Validité des produits choisis</li> <li>▪ Qualité du ragréage</li> <li>▪ Exactitude des tracés</li> <li>▪ Respect des règles de qualité et de sécurité</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>/30</b></p>
<p><b>EXECUTION DES TRAVAUX</b></p> <p>Situation réelle de travail ou reconstituée</p> <p><b>Durée : 5 heures</b></p>	<p><b>9. Poser les revêtements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Choisir les colles époxy, polyuréthane, conductrice avec feuillard</li> <li>▪ Coller des revêtements linoléum, PVC, caoutchouc, moquette en dalles ou en lés</li> <li>▪ Tendre des moquettes en lés, petite et grande largeur</li> <li>▪ Traiter les joints de moquettes tendues par couture ou soudure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Justification du choix des colles</li> <li>▪ Respect des techniques d'encollage</li> <li>▪ Qualité de l'exécution technique (tendre, coudre, souder, traiter)</li> <li>▪ Respect des règles de qualité et de sécurité</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>/50</b></p>

## REFERENTIEL DE CERTIFICATION (suite)

FONCTIONS et Modalités d'Evaluation	Compétences <i>Aptitudes et connaissances</i>	Evaluation <i>Critères</i>
<p><b>EXECUTION DE TRAVAUX COMPLEXES</b></p> <p>Situation réelle de travail ou reconstituée</p> <p><b>Durée : 5 heures</b></p>	<p>10. Poser des revêtements sur escaliers droits et balancés (avec ou sans nez de marche ou marche intégrale)</p> <p>11. Coller des revêtements muraux avec soudure en rives des angles</p> <p>12. Coller ou tendre des revêtements muraux textiles ou PVC</p> <p>13. Poser des revêtements stratifiés</p> <p>14. Poser tous types de profilé PVC ou métallique, baguettes d'ancrage...</p> <p>15. Coller des parquets mosaïques</p> <p>16. Réparer des revêtements sols et murs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect des spécifications techniques</li> <li>▪ Respect des techniques appropriées :</li> <li>▪ Respect des règles de qualité et de sécurité               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Collage</li> <li>○ Pose</li> <li>○ Tension</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>/60</b></p>
<p><b>FINITION</b></p> <p><b>SORTIE DE CHANTIER</b></p> <p>Situation réelle de travail ou reconstituée</p> <p><b>Durée : 1 heure</b></p>	<p>17. Poncer</p> <p>18. Vitrifier</p> <p>19. Huiler</p> <p>20. Mettre en teinte</p> <p>21. Cirer du parquet</p> <p>22. Rendre le chantier propre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utiliser les bonnes techniques et à enchaîner les phases</li> <li>▪ Respecter les règles professionnelles propres à chaque technique</li> <li>▪ Effectuer un travail soigné</li> <li>▪ Respect des règles de qualité et de sécurité</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>/10</b></p>
<p><b>COORDINATION</b></p> <p>Préparation de l'interrogation</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">0h30</div> <p>Interrogation orale par le Jury complétée par un QCM de portée plus générale sur les comportements professionnels</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">0h30</div> <p><b>Durée totale : 1 heure</b></p>	<p>23. Coordonner les tâches aux ouvriers</p> <p>24. Organiser ponctuellement la transmission des compétences</p> <p>25. Vérifier le travail de l'équipe</p> <p>26. Gérer les interfaces avec les autres intervenants sur le chantier</p> <p>27. Gérer les éventuels conflits</p> <p>28. Rendre compte oralement</p> <p>29. Rédiger les fiches de suivi de chantier, relevé horaires, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capacité à prendre des initiatives</li> <li>▪ Fonction ponctuelle de représentation simple de l'entreprise ayant trait à l'exécution du travail quotidien</li> <li>▪ Explication sur son comportement d'exemple lors des éventuels conflits</li> <li>▪ Proposition d'améliorations</li> <li>▪ Respect des règles de qualité et de sécurité</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>/20</b></p>
<b>TOTAL</b>		<b>/200</b>

**Fiche N°8 : DISPOSITIF DE SUIVI DES TITULAIRES DE CQP**

Existe-il un dispositif de suivi du parcours des titulaires du CQP ? **Oui**

Si oui décrire le dispositif mis en place pour assurer le suivi des titulaires du CQP :

- Les 2 organisations professionnelles porteuses établiront des liens constants avec les centres et établissements de formation pour effectuer un suivi semestriel des salariés en formation.
- De plus, un suivi des évolutions professionnelles des titulaires du CQP sera effectué par interrogations téléphoniques au minimum annuelles.

**Répartition des titulaires du CQP depuis le début de sa création**

Effectifs	Formation continue		VAE	Apprentissage	Nombre total
		<i>Dont Contrat de professionnalisation</i>			
<b>Cumulés</b>					
<b>Lors de la dernière année</b>					
<b>Moyenne annuelle</b>					

## BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

CPNE – Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics

### CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

#### PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU JURY

de (titre exact du CQP)

**COMPAGNON PROFESSIONNEL SOLIER-MOQUETTISTE**

Organisé par : (Nom, adresse, cachet de l'Organisation ou du Syndicat professionnel)

Nom du responsable :

**Rappel** : Le fonctionnement conforme du jury - obligatoirement paritaire - est de la responsabilité totale de l'organisation « porteuse ». Elle ne peut être déléguée à un formateur.

Le JURY (ci-après la liste des professionnels employeurs et salariés membres), s'est réuni le [ ] à [ ] afin de procéder aux évaluations prévues pour l'attribution du CQP

#### PROFESSIONNELS MEMBRES DU JURY

NOM et Prénom	Qualité	Entreprise (Nom)	Signatures
	Employeur Emploi Occupé		
	Employeur Emploi Occupé		
	Salarié Emploi Occupé		
	Salarié Emploi Occupé		

1. Le jury désigne un président en début de séance (voix prépondérante). Le jury est composé exclusivement d'employeurs et de salariés d'entreprises du BTP exerçant ou ayant exercé le métier concerné à un niveau de qualification proche de celui du CQP, sans être inférieur. Il vérifie que les compétences et les connaissances sont maîtrisées, que les épreuves et le déroulement sont conformes à la fiche d'identité du CQP établie des CPNE.
2. Aucun membre de jury ne peut prendre part aux décisions concernant un candidat de son entreprise

**FICHE DE DEFINITION DE LA QUALIFICATION** : Les membres du Jury reconnaissent être en possession de la fiche officielle d'identité du CQP ci-jointe référencée **CQP N°** [ ] et avoir procédé conformément aux indications de cette fiche arrêtée par les CPNE du BTP.

Le Jury a validé les résultats suivants

	Nom et Prénom du candidat	Date et lieu de naissance	Décision du Jury Préciser Admis ou Non Admis	Nom et Région de l'entreprise
1				
2				

	<b>Nom et Prénom du candidat</b>	<b>Date et lieu de naissance</b>	<b>Décision du Jury <i>Préciser Admis ou Non Admis</i></b>	<b>Nom et Région de l'entreprise</b>
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				

20				

**Fiche N°9 :****DEMANDE D'INSCRIPTION AU RNCP**

**RNCP - Répertoire National des Certifications Professionnelles**  
Résumé descriptif de la certification

**Intitulé****CQP de COMPAGNON PROFESSIONNEL SOLIER-MOQUETTISTE****Cadre 1****Autorité responsable de la certification****Qualité des signataires de la certification****CPNE conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics****Cadre 2****CPNE****Cadre 3****Niveau et/ou domaine d'activité****Niveau : Niveau III de la CCN des Ouvriers du Bâtiment du 8 octobre 1990****Code NSF :****Cadre 4****Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis****Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat**

Le compagnon professionnel solier-moquettiste réalise sur chantier, à partir des directives de sa hiérarchie, seul ou au sein d'une équipe, tous les travaux nécessaires à la mise en œuvre des revêtements de sols souples, qu'ils soient textiles, plastiques (ou assimilés, linoléum, caoutchouc) ou à base de bois collés ou flottants. Il prépare les supports en effectuant toutes opérations préalables à la mise en œuvre du revêtement. Il découpe et prépare les revêtements. Il met en œuvre les revêtements selon les techniques adaptées.

Il travaille en disposant d'une certaine autonomie, sous contrôle de bonne fin, en respectant les règles professionnelles de la Qualité et celles de la Prévention et de la Sécurité.

**Compétences ou capacités attestées**

Effectuer l'analyse fonctionnelle de la situation de travail, reconnaître les supports, choisir des solutions techniques, les expliciter. Réaliser à partir de plans d'exécution tous les travaux d'organisation du chantier, de préparation des matériaux, des sols, de ragréage. Poser, coller, tendre, en respectant les spécifications techniques, les règles de prévention et de sécurité et les normes professionnelles, tous les types de revêtements de sols souples, qu'ils soient textiles, plastiques (ou assimilés, linoléum, caoutchouc) ou à base de bois collés ou flottants. Poncer, vitrifier, teinter, cirer les parquets, etc.

Il est responsable de la bonne exécution sous contrôle de bonne fin. Il possède des capacités vérifiées en communication, animation d'une petite équipe, organisation. Il est autonome et sait rendre compte de ses travaux et responsabilités.

**Cadre 5****Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat****Secteur de la finition du Bâtiment, plus particulièrement les revêtements de sols souples et techniques sur toutes surfaces****Code fiche ROME la plus proche : N° 42232 Chef d'équipe Solier-moquettiste (Référence la plus proche mais d'un niveau supérieur)**

## Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification peut être obtenue par la VAE après une expérience professionnelle suffisante pour ce niveau de haute qualification ouvrière, en fin de cursus de formation initiale ou de formation continue.

Les évaluations sont de trois ordres : pratiques sur ouvrages réels ou reconstitués ; à partir de questionnaires écrits et de QCM ; et d'un entretien avec le jury sur les comportements professionnels nécessaires à l'exercice de ce niveau de responsabilité.

**Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 2 ans.**

Cadre 7

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	La composition du jury est identique, quelle que soit la situation d'évaluation en fin de cursus, de stages ou en VAE.
En contrat d'apprentissage	X		Le jury désigne un président en début de séance parmi les membres du collège employeur (voix prépondérante).
Après un parcours de formation continue	X		
En contrat de professionnalisation	X		
Par candidature individuelle	X		Le jury est composé exclusivement de 2 employeurs et de 2 salariés d'entreprises du BTP exerçant ou ayant exercé le métier depuis moins de 5 ans concerné à un niveau de qualification proche de celui du CQP, sans être inférieur. Il vérifie que les compétences et les connaissances sont maîtrisées, que les épreuves et le déroulement sont conformes à la fiche d'identité du CQP établie des CPNE.
Par expérience <i>Dispositif VAE en place</i>	X		

## Liens avec d'autres certifications

## Accords européens ou internationaux

néant

Cadre 8

néant

Cadre 9

## Base légale

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :****Références autres :**

Cadre 10

## Pour plus d'information

**Statistiques :**

**Autres sources d'informations :** OPMQ du BTP ou de sa famille au GFC-BTP -6 rue Beaubourg Paris 4ème

**Lieu(x) de certification :** sur tout le territoire français à l'initiative des organisations professionnelles - CAPEB et FFB Fédération Française du Bâtiment.

**Historique :**

Cadre 11

